

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/11/2023

Date de l'affichage

24/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Date de la convocation

24/11/2023

Date de l'affichage

24/11/2023

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Christian CIBIER, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE (*arrivé à 19h03*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Gilbert LECONTE, Thomas LECONTE, Édith LION (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE (*arrivé à 19h07 pour le Délibération N°124-02*), Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien COUPAS par Ikbal KHALS (délégué suppléant), Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (délégué suppléant), Charlie GABILLON par Davy BRUN, Brigitte JACQUEMOT par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Francis OUDOT par Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Sylvain CLÉRIN.

Absents non excusés

Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Édith LION (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Jean-Yves RAVENNE (*arrivé à 19h07 pour le Délibération N°124-02*), Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 10 représentés et 5 absents à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13 DEC. 2023

ID : 077-247700701-20231130-2023_123_01_1-DE

Séance du 30/11/2023

**2023/123-01 – ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION MÊME NUMERO SUITE
ERREUR MATERIELLE- OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire, qui s'est tenue le 26 octobre 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Charlie GABILLON,

Il convient que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, à

Pour : 38 voix

Abstention : 1 voix (*Thomas LECONTE, nouvellement installé et non présent lors du conseil du 26/10/2023*).

ARTICLE UN :

Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 26 octobre 2023.

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 novembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13 DEC. 2023

ID : 077-247700701-20231130-2023_123_01_1-DE